CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 9 mai 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe, madame Julie Thérien.

Des contribuables et des journalistes sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-05-168 Ouverture de la séance ordinaire

Madame la conseillère Madeleine Caron propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LÉGISLATION

2022-05-169 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-170 Adoption du procès-verbal

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 avril 2022.

2022-05-171 Paroisse Sainte-Marie-De-L'Incarnation – Publicité pour le feuillet secteur Haute-Gatineau pour les années 2022-2023

Considérant la demande de participation de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, secteur Haute-Gatineau, pour la publicité de la Ville de Gracefield pour les années 2022-2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield participe financièrement pour un montant de 150,00$ pour la publicité dans le feuillet, secteur Haute-Gatineau, de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, pour les années 2022-2023.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

2022-05-172 Adoption des comptes municipaux / Avril 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois d'avril sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 708 606,48 $.

- Salaires nets : 104 143,42 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26456 à 26496 pour un montant de 104 646,64 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1148 à 1185 pour un montant de 329 605,61 $
- Liste des prélèvements : no 1996 à 2053 pour un montant de 170 210,81 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-173 Engagement de dépenses / Mai 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de mai 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Loisirs et bibliothèque	2 404,12 $
Travaux publics	600,00 $
Sécurité publique	1 603,90 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-05-173.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-174 Achat de télévision pour salle de conférence

Considérant que plusieurs formations sont données en ligne ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'acheter une télévision pour la salle de conférence située au 351, route 105 au montant de 250,00 $ maximum.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-175 Installation d'un système de vidéoconférence (salle du conseil)

Considérant qu'un système de vidéoconférence (salle du conseil) est maintenant nécessaire pour l'enregistrement vidéo des séances du Conseil ;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau accepte de payer la moitié des frais avec la ville ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser de débourser 2 533,28 $ pour l'achat et l'installation d'un système de vidéoconférence pour la Salle du Conseil.

D’autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-176 Modification pour les contrats des cadres

Considérant que les membres du Conseil demandent que tous les cadres aient tous les mêmes congés dans leur contrat respectif ;

Considérant que la plupart des contrats sont déjà signés et qu’une modification doit être faite à chacun ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que tous les contrats des cadres aient 12 journées maladies, 5 journées mobiles et 2 journées parentales.

Que tous les nouveaux cadres aient 4 semaines de vacances dès la première année de leur contrat.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier, Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire, Mathieu Caron à signer toutes les modifications aux contrats des cadres.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-177 Bourse scolaire – École secondaire St. Michael’s

Considérant la demande de bourse scolaire reçue de l’école secondaire St. Michael’s pour l’année 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D’accorder une bourse scolaire à un élève résidant sur le territoire de la Ville de Gracefield, au montant de 250,00 $ pour l’encourager à atteindre ses objectifs.

Que la bourse soit remise à condition que l’élève fournisse une preuve de la poursuite de ses études.

D’autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-178 Proposition d’un nom pour le nouveau CHSLD - Appui à Mme Roberte Patry-Raymond

Considérant que Mme Roberte Patry-Raymond a demandé l’appui de la Ville de Maniwaki pour que le nouveau CHSLD soit nommé « Maison Thérèse-Gauthier-Leblanc » ;

Considérant que Mme Thérèse Gauthier Leblanc fut la première femme médecin de la Vallée-de-la-Gatineau et la première femme coroner au Québec et que les témoignages colligés par Mme Patry-Raymond démontrent qu'il s'agissait d'une personne d'exception ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield appuie la demande de Mme Party-Raymond.

D’envoyer une copie de la présente résolution à la Ville de Maniwaki ainsi que Mme Roberte Patry Raymond.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-179 Maison ROSBL – Frais pour l’analyse d’amiante dans le bâtiment

Considérant que le bâtiment situé au 42, rue Principale est endommagé à la suite d’un dégât d’eau ;

Considérant que le regroupement des organismes a un budget très limité ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield défraie les coûts approximatifs de 200,00 $ pour effectuer l’analyse d’amiante dans le bâtiment.

D’autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-180 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2021

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 731 945,00 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

La trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield la reddition de comptes à cet effet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-181 Compensation tenant lieu de taxes

Considérant les documents déposés concernant les compensations tenant lieu de taxes, pour l’exercice financier 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que pour l'exercice financier 2022 une somme estimée à 60 000 $, des sommes allouées en compensation tenant lieu de taxes des immeubles des réseaux du Gouvernement ainsi que la compensation des services municipaux des postes, sera appliquée directement au mode de tarification de la compensation pour le service d'aqueduc afin de diminuer la tarification pour ledit service d'aqueduc pour l'année.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – Projet de règlement numéro 221-2022, afin de modifier le règlement 166-2017 Permis et certificat

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 221-2022, afin de modifier le règlement 166-2017 Permis et certificat.

Avis de motion – Projet de règlement numéro 222-2022, afin de modifier le règlement 190-2019 constituant un comité consultatif d'urbanisme

Madame la conseillère Madeleine Caron donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 222-2022, afin de modifier le règlement 190-2019 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Avis de motion – Projet de règlement numéro 220-2022, afin d'abroger et de remplacer les règlements 194-2019 et 135-2016 fixant le traitement des élus municipaux

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 220-2022, afin d'abroger et de remplacer les règlements 194-2019 et 135-2016 fixant le traitement des élus municipaux.

2022-05-182 Abroger les résolutions 2020-06-200, 2020-10-324, 2021-01-016 et 2021-06-208

Considérant les résolutions 2020-06-200, 2020-10-324, 2021-01-016, 2021-06-208 relatives à la pandémie Covid-19 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D’abroger toutes les résolutions relatives à la pandémie Covid-19 soit : 2020-06-200, 2020-10-324, 2021-01-016 et 2021-06-208.

D’autoriser le télétravail à un employé ayant testé positif à la covid si son poste le permet. Si le poste ne le permet pas, l’employé devra utiliser les journées maladies accumulées à son dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Avis de motion – Projet de règlement numéro 223-2022, afin de modifier le règlement 205-2020 établissant la politique de gestion contractuelle

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 223-2022, afin de modifier le règlement 205-2020 établissant la politique de gestion contractuelle.

2022-05-183 Lancer un processus d’appel d’offres – Réparation du Centre récréatif et communautaire de Gracefield

Considérant qu’un appel d’offres doit être préparé pour la réparation du centre récréatif et communautaire ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De mandater le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, pour lancer le processus d’appel d’offres via le système d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour un contrat pour la réparation du centre récréatif et communautaire.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-184 Adoption du règlement SQ 2021-005 (R.M.219-2022) Modifiant le règlement SQ 2017-005 (R.M. 157-2017) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Ville de Gracefield

Considérant qu’un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022 ;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt du projet de règlement en date du 11 avril 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 219-2022 Adoption du règlement SQ 2021-005 (R.M.219-2022) Modifiant le règlement SQ 2017-005 (R.M. 157-2017) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-185 Budget – Services comptables Michaud

Considérant le besoin de la Ville de Gracefield à avoir les services comptables Michaud ;

Considérant que la Ville recevra des factures pour lesdits services ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement des factures pour une dépense ne dépassant pas 25 000,00 $ payable à la réception desdites factures aux Services comptables Michaud.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-186 Annulation du solde de la propriété au matricule 3607 75 8574 – 17 chemin Louiseize – Lot 5 411 235

Considérant que ce dossier a été attribué à la ville suite à la vente pour taxes du 4 octobre 2018 ;

Considérant que des taxes et des intérêts sont dus ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le solde dû ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'annuler le solde pour le dossier du matricule 3607 75 8574.

De permettre au directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-187 Autorisation de paiement – VO3 inc.

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 8 376,22 $ plus les taxes applicables à VO3 inc. pour les réparations et l'entretien à l'usine de traitement de l'eau potable.

De permettre au directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-188 Honoraires CIMA+ - Dossier Lac-Mill

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement des honoraires au montant de 12,500 $ plus les taxes applicables à la firme CIMA+ dans le dossier du Lac-Mill.

De permettre au directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay se retire à 19 h 17.

2022-05-189 Modification à la résolution 2022-04-147 - Embauche d'un préposé à l'urbanisme temporaire – saison estivale 2022

Considérant que la résolution 2022-04-147 adoptée le 11 avril dernier doit être modifiée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Danik Tremblay à titre de préposé à l'urbanisme temporaire pour une période de 12 semaines pour la saison estivale 2022.

Que monsieur Danik Tremblay soit autorisé à signer les permis de ventes de garage seulement.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur à l'échelon 1.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay réintègre son siège à 19 h 18.

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Hugo Guénette se retire à 19 h 19.

2022-05-190 Adoption – Règlement 218-2022 « Premier projet de règlement 218-2022 »

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022 ;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt du premier projet de règlement en date du 11 avril 2022 ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement 218-2022 « Premier projet de règlement numéro 218-2022 afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'ex municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (H1) unifamiliale isolée dans la zone F170 ».

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège à 19 h 20.

TRANSPORT

2022-05-191 Demande carte de crédit – Travaux publics

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder à la demande afin qu'une carte de crédit au nom de la Ville de Gracefield soit émise au département des travaux publics. Que messieurs Jocelyn Nault et Stéphane Marcil soient autorisés à utiliser cette dernière, le tout auprès de Visa Desjardins (limite 5 000,00 $).

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, messieurs Jocelyn Nault et Stéphane Marcil à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-192 Embauche au département des travaux publics - Modification à la résolution 2022-04-139

Considérant l'augmentation des besoins au département des loisirs ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De modifier la période d'embauche de madame Séléna Cousineau journalière aux loisirs, pour lui offrir du 23 mai au 12 août 2022.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur à l'échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-193 Appel d'offres sur invitation écrite 2022-01 - Système de levage du garage municipal - Modification à la résolution 2022-05-055

Considérant l'appel d'offres 2022-01 octroyé pour le système de levage du garage municipal ;

Considérant qu'une information manquait à la résolution ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la dépense sera imputée au fonds de roulement pour une période de 5 ans.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-194 Autorisation de dépense – Réparation de système hydraulique

Considérant la facture reçue du Brandt au montant de 7 785,71 $ taxes incluses pour la réparation d'un système hydraulique ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 6602260 au montant de 7 785,71 $ taxes incluses auprès du fournisseur Brandt.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-195 Octroi de contrat – Appel d'offres 2022-05 – Acquisition d'un camion neuf ½ tonne 4X4

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2022-05 – Acquisition d'un camion neuf ½ tonne 4X4 ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Gérard Hubert Automobile Ltée au montant de 50 458,00 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit imputée par crédit bail.

Que les deux taxes totalisant 7 556,09 $, devront être payées au fournisseur lors de la prise de possession de la camionnette et que le financier de cette opération sera la Banque Royale du Canada représentée par Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP agissant comme courtier / agent à la banque Royale (REXCAP).

Il est de plus résolu que le taux d'intérêt soumis de 5,47% sur 60 mois est un taux indexable au coût des fonds de 5 ans de la Banque Royale tel que démontré dans la soumission de REXCAP « Addenda A », plus une majoration de 2,40%, tel taux étant déterminable, 7 jours avant la livraison du véhicule.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-196 Achat de plaque vibrante et Jumping Jack

Considérant le besoin de la Ville de Gracefield à se doter de ces équipements pour le département des travaux publics ;

Considérant que la Ville a reçu une soumission de la part du fournisseur de Machineries export 2016 au montant de 8 000,00 $ plus les taxes applicables ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de ces équipements auprès Machineries Export 2016 au prix de 8 000,00 $ plus les taxes applicables provenant du fonds de roulement pour une durée d'amortissement de 3 ans.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-197 Achat d'une boîte d'asphalte chaude 4 tonnes K&M Intel – année 2022

Considérant le besoin de la Ville de Gracefield à se doter de cet équipement pour le département des travaux publics ;

Considérant que la Ville a reçu une soumission de la part du fournisseur Insta-MIX ;

Considérant que Insta-MIX offre cet équipement au prix de 38 000,00 $ plus les taxes applicables étant le seul soumissionnaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de cet équipement chez Insta-MIX au prix de 38 000,00 $ plus les taxes applicables provenant du fonds de roulement pour une durée d'amortissement de 3 ans.

De permettre au directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-198 Achat de ponceaux – GML Produits de bâtiment inc.

Considérant le besoin de la Ville de Gracefield à se procurer plusieurs ponceaux pour le département des travaux publics ;

Considérant que la Ville a reçu une soumission de la part du fournisseur GML Produits de bâtiment inc. ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de ces ponceaux chez GML Produits de bâtiment inc. au prix de 8 741,95 $ plus les taxes applicables.

De permettre au directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-05-199 Achat des compteurs d'eau

Considérant les exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ville doit installer 60 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

Considérant les deux soumissions reçues à cet effet ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat des compteurs d'eau auprès du fournisseur Boone pour un montant de 13 069,01 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser l'embauche d'un plombier pour effectuer l'installation desdits compteurs d'eau.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit imputée au fonds de roulement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

2022-05-200 Annulation de la participation de la Ville de Gracefield aux Fleurons du Québec

Considérant le besoin de la Ville d'avoir à moyen terme un plan de revitalisation pour la rue Principale ;

Considérant que la Ville de Gracefield est présentement en réflexion sur le réaménagement de ses parcs et de ses espaces verts ;

Considérant qu'il est difficile actuellement d'atteindre certains objectifs reliés à la participation aux Fleurons du Québec ;

Considérant que le comité de l'embellissement recommande de reporter l'adhésion aux Fleurons du Québec à une année ultérieure ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'annuler l'adhésion de la Ville de Gracefield aux Fleurons du Québec.

De débuter par la conception d'un plan de revitalisation pour la Ville de Gracefield et d'attendre les décisions qui seront prises sur le réaménagement des parcs et des espaces verts.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-201 Appel d'offres toiture de la caserne 10

Considérant que la Ville de Gracefield a obtenu une subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, PRABAM ;

Considérant que la Ville de Gracefield a retenu des fonds sur le montant obtenu pour la réfection de la toiture du bâtiment de la caserne incendie numéro 10 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à lancer le processus d'appel d'offres sur invitation pour

la réalisation des travaux auprès d'entrepreneurs et à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-202 Emploi d'été Canada 2022 – Embauche de monsieur Wilfred St-Jacques

Considérant que la Ville de Gracefield reçoit une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2022 pour l'embauche d'un préposé aux loisirs et à la culture ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Wilfred St-Jacques à titre d'étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada. Sous l'autorité du directeur des travaux publics, l'étudiant est embauché pour le service des loisirs.

Le début de l'emploi se fera le 27 juin 2022 et sera d'une durée de 8 semaines. L'emploi est de 35 heures par semaine avec un horaire variable au taux horaire de 14,25 $. Le poste de préposé aux loisirs n'est pas un poste accrédité par la convention collective.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-203 Contrat Kimberly Gabie – Fête du Canada 2022

Considérant que le comité des loisirs planifie la programmation finale de la Fête du Canada qui aura lieu le 1er juillet 2022 ;

Considérant que le comité des loisirs recommande madame Kimberly Gabie pour le spectacle en soirée et que l'aide financière accordée par Patrimoine Canada demande de prioriser les artistes locaux ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 1 100, 00 $ non taxable pour réserver madame Kimberly Gabie pour animer la soirée du 1er juillet 2022.

D'autoriser une dépense de 1 625,70 $ plus les taxes applicables pour la location de la sonorisation auprès de la compagnie Proson.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-204 Adoption de la politique de remboursement aux activités sportives, culturelles et sociales

Considérant que les membres du comité des loisirs ont évalué le projet de politique de remboursement aux activités sportives, culturelles et sociales ;

Considérant que celle-ci est recommandée par le comité et que les élus désirent aider les familles du territoire de la Ville de Gracefield en participant financièrement aux dépenses de leurs activités ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'adopter la Politique de remboursement aux activités sportives, culturelles et sociales. Que cette politique prenne effet le 9 mai 2022 et qu'elle soit rétroactive au 1er janvier 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-205 Programme plaisir de bouger

Considérant que Loisir Sport Outaouais lance le Programme plaisir de bouger et offre une aide financière pour différents volets ;

Considérant que la Ville de Gracefield a fait la location d'un parcours ludique pour un mois durant la saison estivale et que cette activité cadre dans le volet 3 du programme plaisir de bouger ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier et la coordonnatrice des loisirs madame Roxanne Marois, à déposer une demande d'aide financière de 7 000,00 $ à Loisir Sport Outaouais pour la location du parcours ludique.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-206 Dépenses supplémentaires pour ajout de pieux – Réfection du terrain de balle molle

Considérant que la Ville doit faire finaliser les travaux par Les Menuiseries Castors Inc pour obtenir la subvention provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

Considérant que suite à une vérification avec messieurs André Gauthier et Jean-Marie Gauthier et madame Roxanne Marois, il y a eu constatation que des pieux supplémentaires devront être installés pour solidifier les abris des joueurs pour garantir leurs pérennités ;

Considérant que l'entrepreneur Les Menuiseries Castors Inc a déposé une soumission pour effectuer les travaux supplémentaires comprenant matériaux et main-d'œuvre au montant de 5 652,00 $ plus les taxes applicables.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 5 652,00 $ plus les taxes applicables pour l'installation de pieux supplémentaires sur les abris des joueurs à l'entrepreneur Les Menuiseries Castor Inc.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 02 70150 522.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-207 Modification de la résolution 2022-04-156 - Achat d'une remorque K Trail galvanisé – Service des loisirs

Considérant que la résolution 2022-04-156 adoptée le 11 avril dernier manquait d'information ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De modifier le 4ème alinéa comme suit :

D’autoriser l’achat de la remorque chez Hors-bord Lafontaine au prix de 4 675,00 $ plus les taxes applicables. Que la dépense soit imputée comme suit : nous avons reçu 2 057,00 $ de notre assurance et le solde restant de 2 168,90 $ sera imputé aux fonds généraux.

D’autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tous les documents nécessaires auprès du fournisseur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-208 Modification résolution 2022-04-157 - Achat d’une remorque fermée modèle STK22095-PA69101

Considérant le besoin de la Ville de Gracefield à se doter d’une remorque fermée pour faciliter le déplacement et l’entreposage des fournitures du service des loisirs ;

Considérant que la Ville a reçu deux soumissions de la part de fournisseurs ;

Considérant qu’Attache-Remorques Gatineau offre une remorque de 7 x 16 TE2 au prix de 13 407,38 $ plus les taxes applicables, étant le plus bas soumissionnaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D’autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à procéder à la signature de tous les documents nécessaires pour l’acquisition de la remorque chez Attache-Remorques Gatineau au prix de 13 407.38 $ plus les taxes applicables provenant du fonds de roulement pour une durée d’amortissement de 3 ans à compter de 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-05-209 Restauration du monument Ethier – Fondation en cœur

Considérant la demande de madame Aline Roy citoyenne de la Ville de Gracefield lors de la séance du 11 avril 2022 consistant à restaurer le monument Ethier ;

Considérant qu'il y a des fonds disponibles dans le budget de l'embellissement et que ce monument à une signification importante dans l'histoire de la Ville de Gracefield ;

Considérant que monsieur Patrick Parker a proposé de faire la restauration du monument de pierre en échange d'un don à la Fondation en Cœur de 2 000,00$;

Considérant que monsieur Yan Labelle désire réaliser et commanditer la restauration de la plaque commémorative ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est unanimement résolu :

D'autoriser les travaux de restauration qui seront effectués par monsieur Patrick Parker et monsieur Yan Labelle sur le monument Ethier situé à l'extrémité du pont Alexandre-Martin dans le secteur Northfield.

D'autoriser un don de 2 000,00 $ à la Fondation en Cœur au nom de Brayden Parker.

D'autoriser le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES PRÉSENTS

2022-05-210 Partenariat avec Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau – Programme de soutien en prévention de la criminalité

Considérant que le Ministère de la sécurité publique octroi des aides financières dans le Programme en prévention de la criminalité ;

Considérant que Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau a un projet pour embaucher un(e) travailleur(euse) pour la prévention, la présence et l'animation en lien avec la criminalité ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'accepter le partenariat avec Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser monsieur Jean-Marie Gauthier, directeur général et greffier, à déposer un projet dans le cadre du Programme de soutien en prévention de la criminalité en partenariat avec

madame Mélissa Vachon directrice générale de Jeunesse sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-05-211 Modification au contrat du directeur incendie

Considérant qu'un document n'a jamais été signé pour le contrat du directeur incendie ;

Considérant que ce document est essentiel pour l'accomplissement de son travail ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et monsieur le maire Mathieu Caron à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Gracefield dans ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur René Leblanc, 505 chemin Montfort :
Il demande d'avoir le service de niveleuse pour le chemin Montfort gratuitement, car il paye beaucoup de taxes.

Monsieur le maire l'avise que la Ville ne peut donner des services gratuits aux contribuables et que la responsabilité d'entretenir les chemins privés revient aux propriétaires dudit chemin.

Monsieur Luc Thérien, 100 chemin Bouchette :
Il demande quand l'abat poussière est prévu débuter. Le chemin de Bouchette est beaucoup achalandé depuis la fermeture du pont de

Bouchette. Il demande de vérifier pour une possibilité de trouver une solution à long terme.

Monsieur le maire l'avise qu'il a eu une rencontre téléphonique avec MTQ et doit avoir des réponses sous peu.

Monsieur John Brulé, 611 chemin Montfort :
Est-ce que les membres du Conseil ont une solution pour les bacs à déchets au coin du chemin Lac-Heney et chemin Montfort. Il avise en même temps que plusieurs bacs ont été volés.

Monsieur le maire avise que la collecte se fera de porte en porte pour toutes les propriétés du chemin Montfort. La ville donnera de nouveaux bacs aux résidents afin que tous puissent faire du recyclage et du compost.

Monsieur André Cousineau, 70 Ruisseau-des-Cerises :
En ce qui concerne l'achat de plusieurs ponceaux, est-ce que ce sont des travaux effectués par la Ville ou qui seront octroyés à contrat? Est-ce que les membres du Conseil sont au courant que le Ministère des Transports du Québec prévoit faire les travaux sur la Route 105 seulement en 2027? Il faut effectuer des pressions aux députés pour que ce soit avant, c'est extrêmement dangereux.

Monsieur le maire avise monsieur Cousineau que les travaux reliés aux ponceaux seront effectués par les employés de la Ville. Pour ce qui est du MTQ, plusieurs résolutions à cet effet ont été adoptées par la MRC et les municipalités de La Vallée-de-la-Gatineau.

Madame Aline Roy chemin Poisson-Blanc :
Elle désire remercier le Conseil, madame Julie Thérien, monsieur Patrick Parker et monsieur Yan Labelle pour le projet de restauration du monument Ethier.

Monsieur Bruce Wogrinetz, 551 chemin Montfort :
Il demande également le service de niveleuse pour le chemin Montfort, car il dit qu'il paye beaucoup de taxes.

Monsieur le maire répète la même information qu'il a dite à monsieur Leblanc.

Monsieur Steve Cousineau, 147 Route 105 :
Suite à la rencontre avec monsieur le maire, il aimerait avoir un suivi pour l'octroi du contrat pour les matériaux granulaires.

Monsieur Jean-Marie Gauthier l'avise que le contrat a été rédigé correctement.

CORRESPONDANCE

<u>Note au procès-verbal :</u>

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-05-212 Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre et il est résolu :

De lever la présente séance à 20 h13.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire